



DIRECTION GÉNÉRALE
Direction des affaires juridiques

DÉCISION N°23- 62
DU 9 MAI 2023

**PORTANT DESIGNATION D'UNE PERSONNE RESPONSABLE DE L'ACCES
AUX DOCUMENTS ADMINISTRATIFS ET DES QUESTIONS RELATIVES A LA REUTILISATION DES
INFORMATIONS PUBLIQUES**

Vu le code de la santé publique,

Vu le code des relations entre le public et l'administration, notamment son article L. 330-1,

Vu le décret du Président de la République du 31 mai 2020 portant nomination de
M. Raymond LE MOIGN, en qualité de Directeur général des Hospices Civils de Lyon (HCL),

DÉCIDE

Article 1^{er} :

Mme Marie MONTEIRO, directrice de la direction des affaires juridiques, est désignée comme
personne responsable de l'accès aux documents administratifs et des questions relatives à la
réutilisation des informations publiques des Hospices Civils de Lyon.

À ce titre, elle est chargée de veiller au traitement, par les services concernés, des demandes de
communication de documents administratifs ou de réutilisation d'informations publiques qui leur sont
adressées. Elle s'assure également de l'instruction, par ces services, des demandes d'avis dont la
commission d'accès aux documents administratifs les saisit.

Article 2 :

L'adresse administrative de Mme Marie MONTEIRO est :

Hospices Civils de Lyon
Direction Générale
3, quai des Célestins - 69002 LYON

Tel : 04 72 40 73 23

daj.conseiljuridique@chu-lyon.fr

Article 3 :

La présente décision abroge et remplace la décision n°22-69 du 12 avril 2022.

Article 4 :

La présente décision sera publiée au Recueil des actes administratifs de la Préfecture du Rhône et mise
en ligne sur le site internet des Hospices Civils de Lyon.


Le Directeur Général,
Raymond LE MOIGN

